

Les élites municipales

Maria Helena da Cruz Coelho*

1. La recherche sur les institutions de l'administration locale – particulièrement sur les municipalités («concelhos») est déjà ancienne dans notre historiographie; mais l'étude des hommes de ce pouvoir est relativement récente. C'est là un symptôme d'un juridicisme historiographique qui envisageait les institutions administratives seulement comme des organes de gouvernement, au mépris du rôle des hommes qui font ces institutions¹.

Pendant la première moitié de notre siècle, des historiens du Droit (et d'autres) ont étudié les origines des municipalités, leurs types, l'évolution de l'administration municipale. On se souciait de l'institution, des offices, des officiers; rarement des hommes, envisagés en tant que groupes du pouvoir.

Depuis les années quatre-vingt, nous assistons à un tournant: une historiographie plus sociale, et avec un intérêt nouveau porté sur le politique et l'institutionnel, va s'affermir; et les chercheurs font désormais attention aux élites dirigeantes. Quand on aborde les municipalités, le point de vue est celui du pouvoir; quand on étudie des villes et des bourgs, c'est le souci des élites urbaines qui émerge; quand on envisage le mécanisme des assemblées représentatives («Cortes»), on essaie d'atteindre le sens de la «voix» des municipalités et des doléances qu'elles présentent. À la convergence de ces recherches, qui supposent l'hétérogénéité des sources, on voit s'esquisser le profil des dirigeants municipaux².

2. On connaît alors des individus, des familles, des réseaux du pouvoir, des carrières, des strates privilégiées. À travers les hommes et leur action, on peut vraiment caractériser la portée complexe de l'institution, qui les moule et qu'ils moulent.

Mais l'étude des hommes du pouvoir municipal est encore un territoire en friche. Les questions ne manquent pas. Je dois préciser d'abord que, dans les municipalités, nous avons des officiers locaux, élus, mais aussi des représentants du roi, qu'il nomme, et encore des représentants de seigneurs, quand ceux-ci possèdent des droits sur le territoire municipal³. La connaissance de tous ces hommes et de leurs réseaux d'intérêts exige de la recherche et de la réflexion. Et il y a encore des questions sans réponse:

* Professora Catedrática da FL/UC.

- par exemple, tous ces officiers royaux ou seigneuriaux viennent-ils de l'extérieur de la municipalité ou non?
- quel est le rôle des clientèles royales ou seigneuriales dans leur choix?
- quelles sont les possibilités de leurs alliances avec les élites locales?

Je vais porter mon attention sur les officiers élus par les municipalités, car dans l'état actuel des connaissances ils sont les mieux étudiés. D'ailleurs, ils sont sans doute la vraie élite dirigeante, et ils l'affirment. Les documents privilégiés pour leur approche seraient les «*vereações*», c'est-à-dire, les registres des séances des exécutifs municipaux; néanmoins, les actes n'abondent pas pour le Moyen Âge, sauf dans les deux cas particuliers de Porto⁴ et (à un moindre degré) Loulé (en Algarve)⁵. Certes, quelques monographies urbaines peuvent avoir fait un peu plus attention aux élites; le silence n'est pas total, bien entendu, et on parle alors d'origines sociales, d'offices, de politiques; mais, dans la plupart de ces cas, il s'agit d'analyses isolées et qualitatives. L'utilisation de la prosopographie est très rare; pourtant elle permettrait une définition rigoureuse de ces hommes en tant que groupe du pouvoir urbain. Voici donc un défi lancé aux chercheurs, parce que les villes importantes privées de l'attention récente de l'historiographie ne manquent pas. Justement une application de cette méthode aux «*vereações*» inédites de Porto, dans la seconde moitié du XVe siècle, a déjà donné d'importants résultats⁶.

La taille de ces groupes du pouvoir est normalement petite, fait dont on ne saurait pas s'étonner. Voyons le cas du Porto, une des plus grandes villes portugaises en dehors de la capitale: au XVe siècle le nombre de ces hommes n'atteindrait pas 50. En principe, ils suivent un *cursus honorum* qui commence par l'office de *procureur* («*procurador*») de la municipalité; l'office de «*vereador*» fait suite; le sommet sera l'office de juge. Mais les exceptions à ce *cursus* ne manquent pas. Ces hommes se maintiennent longtemps au pouvoir – ils exercent plusieurs offices au long des années; ils assument des fonctions par interim; ils paraissent longtemps aux assemblées municipales; et après les offices ils obtiendront d'autres charges à la ville ou exerceront des missions diplomatiques et de représentation extérieure de l'institution municipale. Quelques-uns atteignent 20 ou 40 ans de carrière, quand leur âge a déjà dépassé les 60 ou 70 ans. «Une belle carrière a besoin d'une longue vie», écrit un historien⁷; c'est bien vrai! La parenté (père, fils, frère) et le mariage (beau-père, gendre, beau-frère) affermissent les alliances du groupe, en le fermant. La rotativité des offices renforce cette tendance à l'hérédité et défend le groupe des étrangers⁸.

3. Mais quel est le profil social et économique de ces hommes?

Je dirai que ce sont normalement les plus riches, les plus doués de prestige ou d'influence, ceux qui vont atteindre le pouvoir dans les villes ou bourgs. Par la suite, les structures diverses qui soutiennent les tissus urbains apporteront les différences⁹.

Voyons, de nouveau, le cas du Porto. Pour la deuxième moitié du XVe siècle, on dispose de quatre-vingt-seize notices biographiques d'officiers¹⁰; 48% sont des marchands et des citoyens et 32% des chevaliers et (surtout) des écuyers, vassaux de rois, de nobles ou de clercs. Dans une ville

marchande, l'oligarchie émerge d'une élite urbaine dont la richesse vient des affaires, du capital, lequel est très souvent investi dans la propriété foncière: celle-ci est sûre et anoblissante. Mais cette élite se mêlait à une petite noblesse (dont l'origine n'était parfois pas très différente) de vassaux de rois et de seigneurs, cette qualité les rapprochant du pouvoir.

Le cas d'Évora n'est pas très différent. L'oligarchie urbaine se partage entre une moyenne et petite noblesse, qui associe les offices aux patrimoines fonciers, et des éléments du troisième état qui, enrichis par le commerce, vont acheter des terres et du bétail et acquérir du prestige dans les offices publics.

Ce mélange des élites locales et de la noblesse, on peut le constater dans beaucoup d'autres villes telles que Loulé¹², Coimbra¹³ et Guarda¹⁴, surtout au XVe siècle. Il est sans doute le résultat d'une «contamination» entre les deux groupes, à partir des niveaux inférieurs de la noblesse et des niveaux supérieurs du peuple; certes, ce *processus* a été lent, ayant commencé aux siècles antérieurs. Et on peut en voir les résultats surtout dans les milieux urbains, où le commerce, le capital, la terre et les offices entrelaçaient les strates, dans un même jeu de rapports de richesse et de pouvoir.

Mais l'insinuation des nobles dans le gouvernement des municipalités était dangereuse; car ces nobles, surtout depuis les crises du XIVe siècle, ont renforcé les liens internes de vassalité. Souvent de grands seigneurs plaçaient leur clientèle dans les hauts offices de l'exécutif municipal; ils avaient donc la possibilité de contrôler les finances et la politique des institutions municipales¹⁵.

Des seigneurs croisent donc le pouvoir local; de même la royauté. Les oligarchies dirigeantes subissent l'action des officiers royaux qui réduisent leur puissance¹⁶. Il s'agit des traditionnels officiers du fisc: leur nombre augmente, leurs abus se multiplient. Il s'agit aussi des gens de guerre, dont les pouvoirs doublent. Et il s'agit surtout des officiers de justice, qui se multiplient et menacent le précieux *munus* judiciaire des gens du municipe – le plus «noble» de leurs privilèges est atteint.

Les juges locaux, très souvent illettrés, étaient surtout des experts du *vécu*; la connaissance des lois et des procédés de la bureaucratie des tribunaux vont permettre de les supplanter. Un corps d'étudiants de Droit, de bacheliers, de juristes s'introduit au pouvoir municipal. La spécialisation et la compétence vont concurrencer un savoir empirique. Parfois, deux «forces de l'âge» se font face, et la jeunesse menace la vieillesse. Des diplômés parvenus disputent aux hommes de longue carrière l'accès aux offices, la participation au pouvoir¹⁷.

De plus, rappelons que l'écrit envahissait déjà les sphères du gouvernement, central ou local. Les juges et les officiers du fisc avaient leurs scribes, dans les institutions municipales il y avait des notaires du civil et du criminel¹⁸. Autrement dit, des hommes possédant le pouvoir de l'écriture connaissaient les mécanismes du gouvernement municipal (finances et prise de décisions...); ils connaissaient les tribunaux, leur bureaucratie et leur vénalité; ils connaissaient la vie privée elle-même de ceux qui venaient se plaindre ou se défendre devant le juge. Ils construisaient la mémoire du présent. Ils déchiffraient la mémoire du passé. Ils gagnaient donc le pouvoir par l'écriture. Mais, en réalité, ce pouvoir revenait à ceux qui les avaient nommés. En effet, le roi ou les seigneurs, quand ils nomment des notaires publics ou des scribes, sont en train de contrôler les hommes et la politique locale¹⁹.

Et les élites se ferment: c'est leur réponse aux menaces internes et externes²⁰. La parenté, les matrimoines, les tendances à l'hérédité et à la rotativité des offices renforcent leur cohésion. Leur pouvoir politique se fonde sur l'économique et, plus largement, sur le social, sur le religieux, sur les attitudes collectives. Leur stratégie du pouvoir va exclure du gouvernement certains groupes qui ont du pouvoir économique, mais qui manquent de prestige social: c'est le cas des artisans. Les élites ont donc de succès lorsque l'adversaire est strictement interne, notamment dans les cas de quelques strates inférieurs. Mais la situation change devant la noblesse urbaine: alors les élites deviennent perméables; elles subissent la concurrence des protagonistes du pouvoir royal et du pouvoir seigneurial; et ces adversaires sont bien moins faciles...

La commune suppose un esprit de corps entre électeurs et élus, entre ceux qui délibèrent et ceux qui exécutent. Mais, malgré tout, les tensions ne manquent pas²¹. À l'intérieur, des factions, des «partis» (souvent dominés par des seigneurs) se querellent pour les offices les plus importants²². Le pouvoir suppose des clivages, des hiérarchies: quelques offices sont donc âprement disputés; mais il y en a d'autres qui sont méprisés, personne ne les veut: leurs «corvées» sont lourdes, leur prestige est mince. Le pouvoir municipal et son élite ont encore des adversaires externes: des hommes et des pouvoirs (royal, ecclésiastique, noble) les menacent. Et il y a également, venue de l'extérieur ou de l'intérieur, une menaçante pléiade de jeunes juristes ou d'experts de l'écriture.

En somme, un réseau imbriqué de dominations; ce réseau se manifeste dans la *voix* des «députés» aux assemblées représentatives («Cortes»)²³. C'est la *voix* des dirigeants; par les doléances, par le discours, cette *voix* se veut l'écho de la volonté et du sentiment de ce groupe. C'est alors une *voix* qui proteste contre les excès des officiers royaux en matière fiscale ou judiciaire; une *voix* qui se soulève contre les spoliations ou les intromissions seigneuriales; une *voix* qui réclame le monopole de la justice et le contrôle de l'écriture et de sa mémoire; une *voix* qui demande des conditions plus favorables pour les activités économiques (contraintes au travail, fixation de gages, protection de terres et pâturages, liberté de commerce, exemptions fiscales); une *voix* en quête du prestige que les privilèges peuvent accorder²⁴.

Parfois, ces «députés» dépassent le cercle des dirigeants, et présentent au roi des doléances contre les oligarchies²⁵. Et on *entend* alors les *voix* des exclus du gouvernement (et qui veulent y avoir accès) ou des perpétuels dominés. Ces moments sont rares; le pouvoir municipal est envisagé à l'aide d'une autre loupe; et à ce moment on peut s'apercevoir de son profil oligarchique et de l'élitisme de sa domination. Voici un des aspects les moins éclairés de la figuration et de l'action des élites; parce que, dans ces conditions, le passage à écrit n'est pas commun, situation constatable pour tous les mécanismes de tension interne des groupes.

4. Nous n'avons tenté qu'une première ébauche des élites du pouvoir municipal. Une vraie synthèse exigera la multiplication des monographies sur des municipalités urbaines et rurales, du littoral ou de l'intérieur, au Nord ou au Sud. Il nous faudra aussi l'analyse du profil social et des fondements économiques des gens des municipalités, de leur action et de leurs attitudes. Alors, on comprendra

globalement la conduite des élites et leurs aptitudes à la domination, leurs alliances, leurs perméabilités ou leurs refus²⁶. Et les nuances régionales enrichiront le cadre général.

L'état actuel des connaissances présente des suggestions séduisantes; il ne faut pas résister à la séduction. On exige donc des monographies, solides et nombreuses, attentives à l'hétérogénéité des sources; elles nous permettront le passage des hypothèses aux certitudes.

L'historiographie portugaise a étudié d'abord les élites du pouvoir central. Dans les années quatre-vingt-dix, les élites locales sont donc un terrain en friche. Et ainsi, à la longue, on disposera, j'espère, de synthèses efficaces sur la globalité de tous ces groupes du pouvoir.

NOTES

- ¹ Pour situer ces études dans le contexte de l'historiographie portugaise, voir les bilans de José Mattoso, *Perspectivas Actuais da Investigação e da Síntese na Historiografia Medieval Portuguesa (1128-1383)*, Revista de História Económica e Social, 9, Lisboa, 1982, pp. 145-162; L. Adão da Fonseca, *La historiografia medieval portuguesa (1940-1984)*, in III Conversaciones Internacionales de Historia. La Historiografía en Occidente desde 1945, Pamplona, 1985, pp. 51-67; Maria Helena da Cruz Coelho, *A História Medieval Portuguesa – Caminhos Percorridos e a Percorrer*, Media Aetas. Boletim do Núcleo de História Medieval: Universidade dos Açores, 1, Ponta Delgada, 1990, pp. 1-17.
- ² L'historiographie produite pour le monde rural, le monde urbain et les mouvements sociaux se trouve synthétisée par Armando Luís de Carvalho Homem, Amélia Aguiar Andrade, Luís Carlos Amaral, *Por Onde Vem o Medievismo em Portugal?*, Revista de História Económica e Social, 22, Lisboa, 1988, pp. 115-138. Pour l'administration centrale et locale, voir Humberto Baquero Moreno, Luís Miguel Duarte e Luís Carlos Amaral, *História da Administração Portuguesa na Idade Média – Um Balanço*, Ler História, 21, Lisboa, 1991, pp. 35-45.
- ³ Sur ce sujet, voir Maria Helena da Cruz Coelho, Joaquim Romero de Magalhães, *O Poder Concelhio. Das Origens às Cortes Constituintes*, Coimbra, Centro de Estudos e Formação Autárquica, 1986, pp. 9-19.
- ⁴ Elles sont publiées à *Documentos e Memórias para a História do Porto, II, «Vereações»*. Anos de 1390-1395, comentários e notas de A. de Magalhães Basto, publicação da Câmara Municipal do Porto – Gabinete de História da Cidade, 1937; *Documentos e Memórias para a História do Porto, XL, «Vereações»*. Anos de 1401-1449, lidas por J. A. Pinto Ferreira, publicação da Câmara Municipal do Porto – Gabinete de História da Cidade, 1980; *Documentos e Memórias para a História do Porto, XLIV, «Vereações»*. 1431-1432, Livro 1, leitura, índices e notas de João Alberto Machado e Luís Miguel Duarte, Câmara Municipal do Porto – Arquivo Histórico, 1985.

- ⁵ *Actas das Vereações de Loulé*, vol. I, edição preparada e prefaciada por Humberto Baquero Moreno, leitura paleográfica, transcrição e índices de Luís Miguel Duarte, João Alberto Machado, Porto, Edição da Câmara Municipal de Loulé, 1984.
- ⁶ C'est le cas de l'étude de Adelaide Lopes Pereira Millan da Costa, «Vereação» e «Vereadores». *O Governo do Porto em Finais do Século XV*, dans la série Documentos e Memórias para a História do Porto, XLIX, Câmara Municipal do Porto – Arquivo Histórico, 1993.
- ⁷ Bernard Guenée, *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVe siècles)*, Mayenne, Gallimard, 1987, p. 39.
- ⁸ Tous ces sujets ont été objet d'analyse dans l'étude citée à la note antérieure.
- ⁹ Nous avons déjà fait un résumé de ces idées dans l'étude citée de Maria Helena da Cruz Coelho, Joaquim Romero Magalhães, *O Poder Concelhio...*, pp. 21-28 (époque médiévale), pp. 41-56 (époque moderne).
- ¹⁰ Adelaide Lopes Pereira Millan da Costa, *op. cit.*, pp. 121-170.
- ¹¹ Une thèse de doctorat de Maria Ângela Godinho Vieira da Rocha Beirante, *Évora Medieval*, Lisboa, 1988, pp. 759-771, 792-797, nous en donne de bons renseignements.
- ¹² Maria Helena da Cruz Coelho, Joaquim Romero de Magalhães, *op. cit.*, pp. 22-23.
- ¹³ Maria Helena da Cruz Coelho, *O Baixo Mondego nos Finais da Idade Média*, 2^a ed., Lisboa, Imprensa Nacional – Casa da Moeda, 1989, vol. I, pp. 501-504.
- ¹⁴ Rita Costa Gomes, *A Guarda Medieval. 1200-1500*, Cadernos da Revista de História Económica e Social, 9-10, Lisboa, Sá da Costa, 1987, pp. 124-128.
- ¹⁵ Toujours dans les doléances des municipalités aux «Cortes», on voit des critiques contre les seigneurs, comme on peut le prouver pour les Cortes de 1439 (voir Maria Helena da Cruz Coelho, *Relações de Domínio no Portugal Concelhio*, sep. Revista Portuguesa de História, t. XXV, Coimbra, 1990, pp. 267-271). Et bien paradigmatique est l'action sur quelques municipalités du noble Leonel de Lima que Humberto Baquero Moreno étudie en divers travaux et dont il nous donne la biographie dans l'étude *Um Fidalgo Minhoto de Ascendência Galega: Leonel de Lima*, in *Actas do Primeiro Colóquio Galaico-Minhoto*, Ponte de Lima, 1981, pp. 257-274.
- ¹⁶ On peut lire les accusations portées aux «Cortes» de Lisbonne de 1439 dans le travail cité de Maria Helena da Cruz Coelho, *Relações de Domínio...*, pp. 256-265.
- ¹⁷ *Idem, ibidem*, p. 272, surtout la note 114.
- ¹⁸ Sur ces officiers nous avons fait l'étude *Historia. Instituciones. Documentos*, 23, *Publicaciones de la Universidad de Sevilla*, 1996. «Os Tabeliães em Portugal. Perfil Profissional e Socioeconómico (sécs. XIV-XV)».
- ¹⁹ *Relações de Domínio...*, pp. 265-266.
- ²⁰ Maria Helena da Cruz Coelho, Joaquim Romero de Magalhães, *O Poder Concelhio...*, pp. 27-28.
- ²¹ Ce que nous démontre très bien l'article de Rita Costa Gomes, *As Élités Urbanas no Final da Idade Média. Três Pequenas Cidades do Interior*, in *Estudos e Ensaios. Em Homenagem a Vitorino Magalhães Godinho*, Lisboa, Livraria Sá da Costa Editora, 1988, pp. 229-237.
- ²² Maria Helena da Cruz Coelho, *Relações de Domínio...*, pp. 272-274.
- ²³ Sur le profil social de ces «députés» (procuradores), on doit lire Armindo de Sousa, *As Cortes Medievais Portuguesas (1385-1490)*, vol. I, Porto, Instituto Nacional de Investigação Científica – Centro de História da Universidade do Porto, 1990, pp. 214-227, et, pour le cas ponctuel des «Cortes» de 1439, Maria Helena da Cruz Coelho, *Relações de Domínio...*, pp. 247-249.
- ²⁴ Toutes les doléances des municipalités présentées aux «Cortes» de 1385 à 1490 sont résumées dans le second volume de l'œuvre de Armindo de Sousa citée dans la note antérieure.
- ²⁵ C'est le cas du petit peuple de Évora aux «Cortes» de 1439 (Maria Helena da Cruz Coelho, *Relações de Domínio...*, pp. 283-284).
- ²⁶ Bien suggestif est d'ailleurs le travail de Maria da Conceição Falcão Pereira, *Gerir e Julgar em Guimarães no Século XV. Subsídios para o Estudo dos Offícios Públicos*, Guimarães, Arquivo Municipal Alfredo Pimenta – Câmara Municipal, 1993, qui nous illustre la complexe interpénétration de pouvoirs et alliances entre les officiers du roi, des seigneurs et de la municipalité.